



COMPTE RENDU DES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR  
DU COMITE SYNDICAL DU 09 AVRIL 2018

**Communauté de Communes COMMENTRY-MONTMARAUULT-NERIS LES BAINS - 0 DELEGUE PRESENT**

**Communauté de Communes BOCAGE BOURBONNAIS - 7 DELEGUES PRESENTS**

Présents titulaires : BESSE Séverine-BOUGEROLLE Robert-CHALMIN Patrick-VALETTE Franck/TOTAL= 4 délégués

Présent suppléant : CONTOUX Jean-Bernard-LABBE Jacky-VOLAT Frédéric/TOTAL = 3 délégués

**Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE - 9 DELEGUES PRESENTS**

Présents titulaires : CHATELIER Marie-Claire-COPET Laurent-HAMON Pascal-HERVIER François-MATICARD Bernard-PERRET Maurice/TOTAL = 6 délégués

Présents suppléants : COLAS Victor-GAUD Bernard-MACHURET Daniel/TOTAL = 3 délégués

Pouvoir : RABOUTOT Pierre à MATICHARD Bernard

**Communauté de Communes SAINT POURCAIN-SIOULE-LIMAGNE - 43 DELEGUES PRESENTS**

Présents titulaires : BEYLOT René-BIDAUD André-BIDAUT Roland-BIDET Denise-BIDET Dominique-BROT Bernard-CABBEKE Michel-CARAMINO Gilbert-CHASSIN Yves-COSTES José-COUSIN Ogan-DANEL Jean-DANIEL Bernard-DAUPRAT Joseph-DELATTRE Claudine-DESSALE Marcelle-DUBREUIL François-DUBSAY Valéry-ECHEGUT Guy-FERRAND Emmanuel-LOUBEAU Dominique-MATHIEU-PORTEJOIE Claire-MAUSSAN Gilles-MEZIERE Eliane-MOSNIER Roger-PERRIER André-PETILLAT Jean-Pierre-PLAVERET Bernard-RONFET Didier-ROYET Michel-SEGUIN André/TOTAL = 31 délégués

Présents suppléants : AMIGO Narcisse-BUSSERON Philippe-CHAMALET Patrick-DURANTEL Jean-Pierre-FONCELLE Bernard-LEBEAU Jean-Louis-LEMARIE Brigitte-MELOUX Michel-MONTGIRAUD Frédéric-SEGUIN Noëlle-TOUZAIN Georges-VERNADAT Jean-Yves/TOTAL = 12 délégués

Excuses : HENRY Josiane-PERONNET Claude

#### **Communauté de Communes ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE - 18 DELEGUES PRESENTS**

Présents titulaires : BELLANGER Gérard-BELOT Michel-CHANTELOUP Bernard-CHARBONNIER Alain-COURTADON Pierre-DELORME Claudette-DENIZOT Agnès-DUVERGER Daniel-JALLET Gilles-LACROIX Gérard-NEBOUD Michel-PUJOS Henri-THEVENOUX Elisabeth/TOTAL = 13 délégués

Présents suppléants : BONNEFOY Catherine-BOUILLOT Jean-CHIGNOL Lionel-DELIGEARD René-DEROT Eliane-/TOTAL = 5 délégués

Excuses : JOSSELIN Olivier-LASSOT Hervé-MAITRE Michel

Pouvoir : REVIRON Alain à COURTADON Pierre-TOGNON Claire à PUJOS Henri

#### **Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE - 18 DELEGUES PRESENTS**

Présents titulaires : BOULIGNAT Annie-COUTAREL Gilles-DELABRE Serge-GARDARIN Alain-GOLAN Jean-Michel-GUY Jean-Claude-MOLETTE Christian-MOREAU Christian-MY André-NOCART Eddy-PRIEUR Isabelle-QUAIRE Philippe-ZALDIVAR Gilles/TOTAL = 13 délégués

Présents suppléants : BAURY Aline-LEVILLAIN Roger-MASSE Jeanine-SAINT ANDRE Bernard-TRAVICHON Daniel/TOTAL = 5 délégués

### **I- ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES**

*Question présentée par M. le Président*

Suite à l'aboutissement de la procédure d'adhésion partielle les communes d' Avrilly, Le Bouchaud, Le Donjon, Lenax, Loddès, Luneau, Montaiguët-en-Forez, Montcombroux-les-Mines, Neuilly-en-Donjon, Le Pin, Saint-Didier-en-Donjon, Saint-Léger-sur-Vouzance, et Varennes-sur-Tèche – de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire au SICTOM SUD ALLIER et à la désignation par elle de ses représentants, les 13 nouveaux délégués titulaires et les 13 nouveaux délégués suppléants de ladite Communauté de communes sont officiellement installés dans leurs fonctions à compter de ce jour.

**Le Comité Syndical prend acte et les nouveaux délégués sont installés.**

## **II – ADOPTION COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 5 MARS 2018**

*Monsieur le président soumet au vote le compte rendu de la réunion en date du 5 mars 2018. Ce dernier a été transmis aux délégués par voie dématérialisée le 4 avril 2018.*

*Une rectification est apportée par Mr MOSNIER il s'agit d'une action au titre du Comité d'éducation à la santé **et à la citoyenneté**, ainsi il faut lire Monsieur MOSNIER en tant que membre du comité département de l'éducation à la santé et à la citoyenneté souligne l'importance du travail réalisé par le SICTOM SUD ALLIER au travers de ces animateurs sur le plan du conseil de l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Les actions menées par le SICTOM SUD ALLIER auprès de chaque établissement scolaire du second degré permettent à ces structures de trouver des pistes pour moins produire de déchets, donc moins gaspiller et améliorer le recyclage de leurs déchets.*

*Cette rectification étant opérée, celui-ci est adopté à l'unanimité*

## **III- ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT**

*Question présentée par M. le Président*

**Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président** dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par la délibération n°23DL2016 du Comité Syndical du 27 juin 2016.

- **DECISION DE M. LE PRESIDENT N° 5D2018 du 13 Mars 2018**
- *Objet : SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE REPRISE OPTION FILIERE DECHETS DIFFUS SPECIFIQUE AVEC L'ORGANISME ECO-DDS.*
- **DECISION DE M. LE PRESIDENT N° 6D2018 du 27 Mars 2018**
- *Objet : AVENANT n° 1 au marché 2017PA02 conclu avec COLAS Rhône Alpes Auvergne " Travaux d'entretien et de rénovation des déchetteries du SICTOM SUD ALLIER " afin de prévoir le versement des avances initialement oublié du fait d'une erreur de plume dans les conditions prévues à l'article 110 du Décret n°360-2016 du 25 Mars 2016*

## **IV – ADMINISTRATION GENERALE – ADHESION PARTIELLE DE 13 Communes d' Avrilly, Le Bouchaud, Le Donjon, Lenax, Loddès, Luneau, Montaiguët-en-Forez, Montcombroux-les-Mines, Neuilly-en-Donjon, Le Pin, Saint-Didier-en-Donjon, Saint-Léger-sur-Vouzance, et Varennes-sur-Têche – de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire au SICTOM SUD ALLIER – AUTORISATION AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DES DOCUMENTS LIES AU TRANSFERT**

*Question présentée par M. le Président*

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée que suite à la publication de l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2018 confirmant l'adhésion partielle de 13 communes de : Avrilly, Le Bouchaud, Le Donjon, Lenax, Loddès, Luneau, Montaiguët-en-Forez, Montcombroux-les-Mines, Neuilly-en-Donjon, Le Pin, Saint-Didier-en-Donjon, Saint-Léger-sur-Vouzance, et Varennes-sur-Têche – de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire au SICTOM SUD ALLIER il est nécessaire d'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à ce transfert.

Il s'agit notamment des documents liés à la reprise des marchés en cours, des contrats de prêts, opération d'inventaire, etc...

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le président à signer tous les documents liés aux opérations de transfert.

**Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le président à signer tous les documents liés aux opérations de transferts**

**V – ADMINISTRATION GENERALE - ADHESION PARTIELLE DE 13 Communes d' Avrilly, Le Bouchaud, Le Donjon, Lenax, Loddes, Luneau, Montaiguët-en-Forez, Montcombroux-les-Mines, Neuilly-en-Donjon, Le Pin, Saint-Didier-en-Donjon, Saint-Léger-sur-Vouzance, et Varennes-sur-Têche – de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire au SICTOM SUD ALLIER – AUTORISATION AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC CITEO**

Considérant que cette adhésion partielle ne prend effet qu'à compter du 13 mars 2018 et que le transfert des différents contrats ne prendra effet qu'à compter de cette même date.

Considérant que la communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire a pris en charge tous les frais liés à la collecte sélective pour ces 13 communes du 1er janvier au 13 mars 2018, il convient de signer le contrat CITEO intégrant le périmètre avec les 13 nouvelles communes au 1er janvier 2018, un avenant de périmètre en cours d'année n'étant possible.

Considérant que dans le cas présent, les soutiens CITEO seront versés en totalité au SICTOM Sud Allier, il convient de signer une convention permettant de reverser les soutiens dus à la communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire au prorata temporis et au prorata des tonnages issus de ces 13 communes.

Ainsi il est proposé au comité syndical d'autoriser le président à signer une convention avec la communauté Entr'Allier Besbre et Loire afin de reverser au prorata temporis et au prorata des tonnages issus de ces 13 communes, les soutiens de CITEO reçus par le SICTOM SUD ALLIER pour le compte de la Communauté Entr'Allier Besbre et Loire.

**Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le président à signer une convention avec Entr'Allier Besbre et Loire.**

**VI – ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Question présentée par M. le Vice-Président en charge du Personnel : M. BLETTERY*

Les dossiers d'avancements de grade et de promotion interne devant être envoyés avant le 1er mai prochain pour que la Commission Administrative Paritaire puisse étudier les dossiers de nos agents, le comité technique est amené à se prononcer sur les propositions établies ci-dessous.

Pour mémoire le taux de promotion pour chaque grade des différents cadres d'emplois est fixé à 100% des agents promouvables. Le Président conservant la capacité de proposer ou non un agent à l'avancement de grade.

Après étude de la situation individuelle des agents et des nouvelles modalités d'avancements pour certains grades, il est proposé :

- Avancement au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe : 1 agent (\*)
- Avancement au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe : 1 agent

- Avancement au grade d'adjoint technique principal 2ème classe : 26 agents (\*)
- Avancement au grade d'adjoint technique principal 1er classe : 1 agent
- Avancement au grade d'agent de maîtrise principal : 5 agents
- Promotion interne au grade de rédacteur : 1 agent
- Promotion interne au grade d'agent de maîtrise : 1 agent suite à la réussite à l'examen professionnel

Sous réserve de l'avis du comité technique du SICTOM SUD ALLIER le tableau des effectifs serait modifié comme suit

*Le comité syndical à l'unanimité des membres présents autorise la modification du tableau des effectifs tel que décrit ci-dessous*

Cat.	GRADES AU 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Echelles	Tableau des effectifs à compter du 1/01/2018	Effectif pourvu à compter du 01/01 2018	Création à compter du 1/04/18	Tableau des effectifs à compter du 01/04/2018	Avancement SOUS RESERVE avis favorable de la CAP	Tableau des effectifs à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2018
A	Directeur Général des Services	Emploi fonction- nel	1	1	0	1	0	1
A	Attaché principal	Echelle des Attachés	1	0	0	1	0	1
A	Attaché Hors Classe	Echelle des Attachés	1	1	0	1	0	1
C	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Echelle C3	2	2	0	2	+1	3
C	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Echelle C2	4	4	0	4	+1	5
C	Adjoint administratif	Echelle C1	5	4	0	4	0	4
B	Rédacteur	Echelle des Rédacteu rs	0	0	1	1	+1	2
<b>ADMINISTRATIF</b>			<b>14</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>17</b>
C	Adjoint d'animation	Echelle C1	3	3	0	3	0	3
<b>ANIMATION</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
A	Ingénieur principal		1	1		1	0	1
C	Agent de maîtrise principal		3	3		3	+5	8
C	Agent de maîtrise		13	13		13	+1	14
C	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Echelle C2	19	19		19	+1	20
C	Adjoint technique principal de 2 ème classe	Echelle C2	12	12		12	+26	38
C	Adjoint technique	Echelle c1	64	59		59	0	59
<b>TECHNIQUE</b>			<b>112</b>	<b>107</b>		<b>107</b>	<b>+33</b>	<b>140</b>
<b>TOTAL 1</b>			<b>129</b>	<b>122</b>	<b>1</b>	<b>124</b>	<b>36</b>	<b>160</b>
C	Maitre composteur - Technicien		0	0	0	0	0	0
	Apprenti		1	1		1	0	1
	Emplois d'avenir		2(***)	1		1	0	1
<b>TOTAL 2</b>			<b>3</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2)</b>			<b>132</b>	<b>124</b>	<b>1</b>	<b>126</b>	<b>36</b>	<b>162</b>

**VII – FINANCES – COMPTES DE GESTION 2017 DE MME LE RECEVEUR SYNDICAL – APPROBATION**

*Question présentée par M. Le Premier Vice-Président chargé des finances*

Conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit approuver les comptes de l'exercice 2017 avant le 30 juin 2018. Cette approbation donne lieu à l'adoption du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du comptable assignataire.

Le Compte de Gestion du Receveur qui transcrit l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 - tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement - est parfaitement conforme au Compte Administratif du Président présenté ci-après et n'appelle ni observation ni réserve.

*Les comptes de gestion sont présentés par M. BIDAUD, le Comité Syndical - après en avoir délibéré et à l'unanimité - donne acte à Madame la Trésorière de Saint-Pourçain-sur-Sioule - Receveur Syndical - du compte de gestion dressé par elle au titre de l'exercice 2017 tant pour le Budget Principal que pour les 3 Budgets Annexes du SICTOM SUD ALLIER..*

**VIII – FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DE M. LE PRESIDENT – APPROBATION**

*Question présentée par M. André BIDAUD – Premier Vice-Président chargé des finances*

Les chiffres et les éléments principaux des comptes administratifs 2017 sont présentés ci-dessous.

**BUDGET SYNDICAL****Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
<b>Total cumulé : 011</b>		<b>Charges à caractère général</b>	<b>5 932 828,10</b>	<b>6 104 169,98</b>	<b>2,89%</b>
<b>Total cumulé : 012</b>		<b>Charges de personnel</b>	<b>4 891 710,59</b>	<b>5 186 785,06</b>	<b>6,03%</b>
<b>Total Chapitre 65</b>		<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 069 164,54</b>	<b>1 547 088,26</b>	<b>44,70%</b>
<b>Total Chapitre 66</b>		<b>Charges financières</b>	<b>111 475,93</b>	<b>95 297,79</b>	<b>-14,51%</b>
<b>Total Chapitre 67</b>		<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>12 652,52</b>	<b>50 593,65</b>	<b>NS</b>
<b>Total Chapitre 68</b>		<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>966 984,97</b>	<b>931 780,92</b>	<b>-3,64%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>12 984 816,65</b>	<b>13 915 715,66</b>	<b>7,17%</b>

## Recettes de fonctionnement

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
<b>Total cumulé : 013</b>			<b>1 068 046,30</b>	<b>1 043 465,55</b>	<b>-2,30%</b>
	2	Résultats antérieurs reportés	1 362 386,53	1 815 164,88	33,23%
Total Chapitre 70		Ventes diverses	1 071 762,42	952 908,94	-11,09%
Total Chapitre 74		Participations groupements et collectivités	11 969 351,61	11 920 308,50	-0,41%
Total chapitre 75		Autres produits de gestion courante	10 847,24	8 501,30	-21,63%
Total Chapitre 76		Produits financiers	27,27	24,24	-11,11%
Total Chapitre 77		Produits exceptionnels	36 636,68	115 037,93	214,00%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>			<b>15 519 058,05</b>	<b>15 855 411,24</b>	<b>2,17%</b>

<b>Dépenses de fonctionnement 2017</b>	<b>13 915 715.66</b>
<b>Recettes de fonctionnement 2017</b>	<b>15 855 411.24</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2017</b>	<b>1 939 695.58</b>

## Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016	RAR 2016	CA 2017	RAR 2017	Variation 2017/2016
Total Chapitre 13	Subvention d'équipement transférée	31 116,82	0	31 116,82		0,00%
Total Chapitre 16	Emprunts en euros Capital	596 753,70	0	499 790,24		-16,25%
Total chapitre 19	Différence sur réalisation d'immobilisation	0	0	0,00		NS
Total Chapitre 20	Logiciels, brevets, licence	10 732,80	1 078,00	1 077,60	600,00	-85,80%
Total Chapitre 21	Immobilisation corporelles	719 675,15	1 182 711,00	1 918 380,31	774 868,81	41,57%
Total Chapitre 23	IMMOBILISATION EN COURS	0	0	0,00	0	NS
Total Chapitre 23	TRAVAUX EN REGIE	0	0	0,00	0	NS
Total Chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	137 800,00	0	0,00	0	NS
4581	Contrôle d'accès déchetterie VVA	0	39 999,00	11 280,00	28 718,74	NS
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>1 496 078,47</b>	<b>1 223 788,00</b>	<b>2 461 644,97</b>	<b>804 187,55</b>	<b>20,07%</b>



## Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016	RAR 2016	CA 2017	RAR 2017	Variation 2017/2016
1	<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>	281 972,47		164 709,22		-41,59%
<b>Total Chapitre 10</b>	<b>Dotations et fonds globalisés d'investissement</b>	411 830,25	0	1 104 314,25		168,15%
<b>Total Chapitre 16</b>	<b>Emprunts auprès des établissements de crédits</b>	0	300 000,00	440 000,00		46,67%
<b>Total chapitre 19</b>		0	0	28 173,01		NS
<b>Total Chapitre 28</b>	<b>Amortissement des immobilisations</b>	966 984,97	0	931 780,92		-3,64%
4582	Contrôle d'accès déchetterie VVA		39 999,00	11 280,00	28 178,74	NS
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>1 660 787,69</b>	<b>339 999,00</b>	<b>2 515 548,18</b>	<b>28 178,74</b>	<b>159,69%</b>

Dépenses d'investissement	2 461 644,97
Recettes d'investissement	2 515 548,18
Résultat d'investissement 2017	218 612,43
Solde RAR 2017	-775 468,81
<b>Résultat total 2017</b>	<b>-556 856,38</b>

Les éléments essentiels à tirer du Compte Administratif 2017 du Budget Syndical sont :

- Un résultat de fonctionnement et un résultat global du budget - près de 1,382 M€
- Des dépenses courantes de fonctionnement en hausse :
  - o + 6,03 % sur les charge liées à la masse salariale faisant suite à la mise en place du reclassement des agents à partir de 2017 dans le cadre du Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et avancement d'échelon ou grade.

**SICTOM SUD ALLIER – COMITE SYNDICAL du 09 AVRIL 2018**

- o +2.89 % pour les charges à caractère général qui constituent la majeure partie des dépenses de fonctionnement de ce budget (43.87%) expliquée en majeure partie par la hausse du carburant (**coût 2016** : 552 644 € **coût 2017** : 622 750 €) et la hausse des indices sur les contrats de prestations de services.
- Une hausse du financement des budgets annexes (chapitre 65) par rapport à 2016 liée au fait que sur 2016 le SICTOM SUD ALLIER avait bénéficié sur le budget location usine d'un versement exceptionnel suite à la transaction signée avec INGEVALOR. Ceci avait permis au SICTOM de percevoir près de 700 k€ d'indemnisation sur ce contentieux.
- En section d'investissement l'effort est maintenu sur les opérations d'équipements puisque que par rapport à 2016 le pourcentage du montant des dépenses augmentent de 41.57 %.

**BUDGET ANNEXE COLLECTE SELECTIVE**

**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA2017	Variation 2017/2016
<b>Total cumulé : 011</b>	<b>CHARGES</b>	1 082 646,06	1 168 006,19	7,88%
<b>Total cumulé : 012</b>	<b>PERSONNEL</b>	1 025 005,35	968 437,15	-5,52%
Total Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5 797,83	0,00	-100,00%
Total Chapitre 66	Charges financières	12 249,83	10 105,39	-17,51%
Total Chapitre 71	Variation de stock	11 389,62	12 223,44	NS
Total Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0	139848,22	NS
Total Chapitre 68	Dotations aux amortissements	233 337,32	240 336,08	3,00%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 370 426,01</b>	<b>2 538 956,47</b>	<b>7.11%</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 538 956,47</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 561 561,62</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>22 605,10</b>

**Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA2017	Variation 2017/2016
2	Résultats antérieurs reportés	92 107,30	1 076,80	-98,83%
Total Chapitre 70	Ventes diverses	568 873,43	694 905,27	22,15%
Total chapitre 71	Variation de stocks	12 223,44	5 319,16	NS
Total chapitre 74	Dotations et subventions	1 694 830,90	1 715 597,29	1,23%
Total chapitre 75	Produits de gestion	1 750,00	3 000,00	71,43%
Total Chapitre 77	Produits exceptionnels divers	1 717,74	141 662,80	NS
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>2 371 502,81</b>	<b>2 561 561,32</b>	<b>8,01%</b>

## Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016	RAR 2016	CA 2017	RAR 2017	Variation 2017/2016
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0		164 674,13		
Chapitre 13	Subvention d'investissement amortie	0	0	0,00		
Chapitre 16	Emprunts	110 100,27	0	148 153,26		34,56%
Chapitre 20	Logiciel, licences, droits	0	20 000,00	0,00	22 000,00	NS
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	251 864,93	104 967,00	389 030,39	326 861,00	100,62%
Chapitre 23	Immobilisation en cours	103 942,23	1 149,00	787,85	0,00	-99,25%
chapitre 35	STOCK COMPOSTEURS	12 223,44	0	5 319,46	0	-56,48%
Chapitre 45	ACHAT CONTENEURS POUR VVA	166 595,68	0	3 986,00	0	-97,61%
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>644 726,55</b>	<b>126 116,00</b>	<b>711 951,09</b>	<b>348 861,00</b>	<b>37,62%</b>

## Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016	RAR 2016	CA2017	RAR 2017	Variation 2017/2016
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	68 729,80		0,00		NS
1068	Affectation résultat					
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0	50 000,00	81 897,10	0,00	64%
chapitre 16	Emprunts	0	270 000,00	570 000,00	0,00	111%
chapitre 35	Stock composteurs	11 389,62	0	12 223,44	0	7%
Chapitre 21	Ecriture de Cession de matériel	0	0	133 799,69	0	NS
chapitre 192	Refacturation conteneurs achetés pour VVA	0	0	6 048,53	0	NS
chapitre 45	Recettes sur conteneurs VVA	166 595,68	0	3 986,00	0	NS
Chapitre 28	AMORTISSEMENT	233 337,32	0	240 336,06	0	3%
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>480 052,42</b>	<b>320 000,00</b>	<b>1 048 290,82</b>	<b>0,00</b>	<b>31%</b>

Dépenses d'investissement	711 951,09
Recettes d'investissement	1 048 290,84
<b>Résultat d'investissement 2017</b>	<b>336 339,75</b>
Solde RAR 2017	0
<b>Résultat total 2017</b>	<b>336.339.75</b>

En ce qui concerne le Budget Annexe Collecte Sélective, on constate un résultat global positif toutes sections confondues (fonctionnement et investissement) de 346 K€

L'évolution des dépenses de fonctionnement est expliquée :

- d'une part en ce qui concerne les charges à caractère général par l'extension de la collecte sélective sur 2017 (évolution des tonnages traités) que l'on peut mettre en parallèle avec une hausse de 22 % des recettes sur le chapitre 70 en recettes.

**SICTOM SUD ALLIER – COMITE SYNDICAL du 09 AVRIL 2018**

- D'autre part la baisse de 5.52 % des charges de personnel qui retracent la poursuite de la remise à plat des refacturations entre budgets des frais de personnel beaucoup plus fiable qu'auparavant (Départ en retraite pour invalidité d'un agent avec effet retro actif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017). A noter que cette évolution n'est qu'une ventilation analytique.

Le montant des recettes de fonctionnement sont conformes aux prévisions.

A noter un versement de 450 k€ de subvention d'équilibre du Budget Syndical contre une prévision de 918 k€ expliquée par la maîtrise des dépenses.

En ce qui concerne la section d'investissement, on constate un montant de nouveaux emprunts conforme aux inscriptions budgétaires à 570 k€.

**BUDGET ANNEXE LOCATION USINE**

**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre Compte	Libellé	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
<b>Total cumulé : 011</b>		<b>117 474,42</b>	<b>128 926,14</b>	<b>9,75%</b>
<b>Total Chapitre 66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>8 746 760,79</b>	<b>751 195,53</b>	<b>-91,41%</b>
<b>Total chapitre 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>822 019,71</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00%</b>
<b>Total chapitre 68</b>	<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>419 166,67</b>	<b>419 166,67</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>10 105 421,59</b>	<b>1 299 288,34</b>	<b>-87,14%</b>

**Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
<b>002</b>	<b>Résultat reportés</b>	<b>0</b>	<b>286,49</b>	<b>NS</b>
<b>Total Chapitre 74</b>	<b>Participations et dotations</b>	<b>908 000,00</b>	<b>1 033 000,00</b>	<b>13,77%</b>
<b>Total Chapitre 75</b>	<b>Produits de gestion</b>	<b>1 500 690,03</b>	<b>1 494 334,89</b>	<b>-0,42%</b>
<b>Total Chapitre 76</b>	<b>Produis financiers</b>	<b>287 914,17</b>	<b>284 978,32</b>	<b>-1,02%</b>
<b>Total chapitre 77</b>	<b>Produits exceptionnels divers</b>	<b>462 963,08</b>	<b>50 184,70</b>	<b>NS</b>
<b>Total chapitre 78</b>	<b>Reprise sur amortissements ou provisions</b>	<b>2 083 611,60</b>	<b>0,00</b>	<b>NS</b>
<b>Total chapitre 79</b>	<b>Transferts de charges</b>	<b>5 030 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>NS</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>10 273 178,88</b>	<b>2 862 784,40</b>	<b>-72,13%</b>

Dépenses de fonctionnement 2017	1 299 288,34
Recettes de fonctionnement 2017	2 862 784,40
<b>Résultat de fonctionnement 2017</b>	<b>1 563 496,06</b>

## Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016	RAR 2016	CA 2017	RAR 2017	Variation 2017/2016
1	Solde d'exécution de la section d'investissement	2 488 628,04		167 470,80		NS
<b>Total Chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 510 951,86</b>	<b>0</b>	<b>1 879 032,56</b>		<b>24,36%</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>117 725,00</b>	<b>0</b>	<b>100 000,00</b>		<b>-15,06%</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>		<b>NS</b>
<b>Total Chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>		<b>NS</b>
<b>Total Chapitre 48</b>	<b>Comptes de régularisation</b>	<b>5 030 000,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>		<b>NS</b>
<b>Total chapitre 27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>			0,00		NS
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>9 147 304,90</b>	<b>0</b>	<b>2 146 503,36</b>	<b>0</b>	<b>-76,53%</b>

Dépenses d'investissement	2 146 503,36
Recettes d'investissement	586 637,47
Résultat d'investissement 2017	-1 559 865,89
Solde RAR 2017	0,00
<b>Résultat total 2017</b>	<b>-1 559 865,89</b>

## Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016	RAR 2016	CA 2017	RAR 2017	Variation 2016/2015
21	Virement de la section de fonct.					NS
1068	Excédent de fonctionnement	2 497 259,72		167 470,80		NS
<b>Total Chapitre 27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	1 033 407,71	0			NS
<b>Total Chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>5 030 000,00</b>	<b>0</b>			<b>NS</b>
<b>Total Chapitre 48</b>	<b>Comptes de régularisations</b>	<b>419 166,67</b>	<b>0</b>	<b>419 166,67</b>		<b>NS</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>8 979 834,10</b>	<b>0</b>	<b>586 637,47</b>	<b>0,00</b>	<b>-95,33%</b>

On observe sur le Budget Annexe Location Usine, une diminution très importante des charges financières expliquées par des évènements spécifiques liés à la gestion 2016 (Paiement indemnités liées au remboursement anticipé de prêts- Annulation de titres sur exercice antérieurs).

Enfin, on constate en section d'investissement une augmentation de 368 080 € par rapport à 2016. Ce montant est la conséquence de la renégociation de la dette. Au chapitre 21 nous retrouvons les dépenses liées au 2<sup>ème</sup> versement fonds de concours versés à LUCANE pour les études et les Tavaux d'amélioration de la performance énergétique de l'usine apparaissent (100k€).

**BUDGET ANNEXE PRESTATIONS AUX PROFESSIONNELS****Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
<b>Total cumulé : 011</b>	<b>CHARGES</b>	<b>161 082,50</b>	<b>1 146,88</b>	<b>-99,29%</b>
Chapitre 65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	54	1 615,18	NS
Chapitre 66	CHARGES FINANCIERES	0	0,00	
Chapitre 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	36,3	1 054,75	NS
Chapitre 68	AMORTISSEMENT	17 704,91	20 301,47	14,67%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>178 877,71</b>	<b>24 118,28</b>	<b>-86,52%</b>

**Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
Chapitre 70	Produits des redevances	159 971,95	121 700,55	-23,92%
002	Résultats antérieurs reportés	32 159,46	13 253,70	-58,79%
77	Produits exceptionnels	0	1 843,1	NS
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>192 131,41</b>	<b>136 797,35</b>	<b>-28,80%</b>

**Dépenses d'investissement**

Chapitre	Libellé	CA 2016	RAR 2016	CA 2017	RAR 2017	Variation 2017/2016
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	20 416,41	9 317,00	33 325,55	18 538,00	74%
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>20 416,41</b>	<b>9 317,00</b>	<b>33 325,55</b>	<b>18 538,00</b>	<b>74%</b>

**Recettes d'investissement**

Chapitre	Libellé	CA 2016	RAR 2016	CA 2017	RAR 2017	Variation 2017/2016
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	37 335,83		34 624,33		NS
CHAPITRE 19	Différence sur réalisations d'immobilisations	0	0	904,31		100,00%
CHAPITRE 21	Acquisition matériel outillage	0		95,69		100,00%
CHAPITRE 28	Amortissements des immobilisations	17 704,91	0	20 301,47		14,67%

Dépenses de fonctionnement 2017	24 118,28
Recettes de fonctionnement 2017	136 797,35
<b>Résultat de fonctionnement 2017</b>	<b>112 679,07</b>

Dépenses d'investissement	33 325,55
Recettes d'investissement	55 925,80
Résultat d'investissement 2017	22 600,25
Solde RAR 2017	18 537,90
<b>Résultat total 2017</b>	<b>4 062,35</b>

**SICTOM SUD ALLIER – COMITE SYNDICAL du 09 AVRIL 2018**

<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>55 040,74</b>	<b>0</b>	<b>55 925,80</b>	<b>0</b>	<b>1,61%</b>
--	------------------	----------	------------------	----------	--------------

Globalement, on note sur le Budget Annexe Prestations aux Professionnels, une baisse des recettes de fonctionnement liée principalement à la diminution du marché avec le Conseil Départemental pour l'enlèvement des déchets en bord des routes départementales soit environ 50 000 € légèrement compensé par une hausse des recettes de 5 500 € sur la refacturation des apports de l'amiante par les particuliers ainsi qu'une légère hausse des recettes dans certaines déchetteries.

Par ailleurs le reversement au budget syndical n'a pas été effectué. En effet il a été décidé pour une meilleure lecture de ce budget d'affecter à compter de 2018 deux personnes à temps complet et deux véhicules.

*M. Pierre COURTADON s'étant retiré, M. Georges TOUZAIN – délégué de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne et doyen de l'Assemblée met aux voix – l'un après l'autre - les 4 Comptes Administratifs de l'année 2017.*

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical adopte les Comptes Administratifs de l'exercice 2017*

**VIII- FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Question présentée par M. André BIDAUD - Premier Vice-Président chargé des finances  
Il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats 2017 tel que suit :

**BUDGET SYNDICAL****I) FONCTIONNEMENT**

1- Résultat reporté Années précédentes	1 815 164,88
2- Résultat de l'exercice 2017	124 530,70
3- Situation nette au 31.12.2017	1 939 695,58

**II) INVESTISSEMENT :**

4- Résultat reporté années précédentes	164 709,22
5- Résultat de l'exercice 2017	53 903,21
6- Situation nette au 31/12/2017	218 612,43
(à reporter <b>ligne 001</b> du budget d'investissement de l'exercice 2018)	
7- Restes à réaliser Dépenses	804 187,55
8- Restes à réaliser Recettes	28 718,74
9- Solde des restes à réaliser	-775 468,81

Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser

**(Somme ligne 6 et 9)**

-556 856,38

**III AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (Ligne3)  
à réaliser par émission d'un titre au compte 1068**

11- OBLIGATOIRE : Pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3)

556 856,38

12- FACULTATIF : Affectation à la section d'investissement au delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)

-

13- TOTAL DU TITRE AU COMPTE 1068 (ligne 11 et 12)

556 856,38

14- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER LIGNE 002 du budget de l'exercice 2018 (ligne 3 – ligne 13)

1 382 839,20

15- RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER LIGNE 001 du budget de l'exercice 2018

218 612,43



## BUDGET ANNEXE COLLECTE SELECTIVE

## I) FONCTIONNEMENT

1- Résultat reporté Années précédentes	1 076,80
2- Résultat de l'exercice 2017	21 528,35
3- Situation nette au 31.12.2017	22 605,15

## II) INVESTISSEMENT :

4- Résultat reporté années précédentes	-164 674,13
5- Résultat de l'exercice 2017	501 013,88
6- Situation nette au 31/12/2017	336 339,75

(à reporter **ligne 001** du budget d'investissement de l'exercice 2018)

7- Restes à réaliser Dépenses	348 859,89
8- Restes à réaliser Recettes	0,00
9- Solde des restes à réaliser	-348 859,89

Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser  
(Somme ligne 6 et 9) -12 520,14

## III AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (Ligne3)

à réaliser par émission d'un titre au compte 1068 0,00

11- OBLIGATOIRE : Pour le montant du déficit d'investissement constaté  
(ligne 10 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3)

12- FACULTATIF : Affectation à la section d'investissement au delà du  
déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant  
après affectation obligatoire portée ligne 11) 12 520,14

13- TOTAL DU TITRE AU COMPTE 1068 (ligne 11 et 12) 0,00

14- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER LIGNE 002  
du budget de l'exercice 2018 (ligne 3 – ligne 13) 10 085,01

15- RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER LIGNE 001  
du budget de l'exercice 2018 336 339,75

## BUDGET ANNEXE LOCATION USINE

## I) FONCTIONNEMENT

1- Résultat reporté Années précédentes	286,49
2- Résultat de l'exercice 2017	1 563 209,57
3- Situation nette au 31.12.2017	1 563 496,06

## II) INVESTISSEMENT :

4- Résultat reporté années précédentes	-167 470,80
5- Résultat de l'exercice 2017	-1 392 395,09
6- Situation nette au 31/12/2017	-1 559 865,89

(à reporter **ligne 001** du budget d'investissement de l'exercice 2018)

7- Restes à réaliser Dépenses	0,00
8- Restes à réaliser Recettes	0,00
9- Solde des restes à réaliser	0,00

Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser

**(Somme ligne 6 et 9)****-1 559 865,89**

## III AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (Ligne3)

**à réaliser par émission d'un titre au compte 1068**

11- OBLIGATOIRE : Pour le montant du déficit d'investissement constaté  
(ligne 10 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3)

1 559 865,89

12- FACULTATIF : Affectation à la section d'investissement au delà du  
déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant  
après affectation obligatoire portée ligne 11

13- TOTAL DU TITRE AU COMPTE 1068 (ligne 11 et 12)

**1 559 865,89**

14- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER LIGNE 002  
du budget de l'exercice 2018 (ligne 3 – ligne 13)

**3 630,17**

15- RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER LIGNE 001  
du budget de l'exercice 2018

**-1 559 865,89**

## BUDGET ANNEXE PRESTATIONS AUX PROFESSIONNELS

**I) FONCTIONNEMENT**

1- Résultat reporté Années précédentes	13 253,70
2- Résultat de l'exercice 2017	99 425,37
3- Situation nette au 31.12.2017	112 679,07

**II) INVESTISSEMENT :**

4- Résultat reporté années précédentes	34 624,33
5- Résultat de l'exercice 2017	-12 024,08
6- Situation nette au 31/12/2017	22 600,25

(à reporter **ligne 001** du budget d'investissement de l'exercice 2018)

7- Restes à réaliser Dépenses	18 537,90
8- Restes à réaliser Recettes	0,00
9- Solde des restes à réaliser	-18 537,90

Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser

**(Somme ligne 6 et 9)**

4 062,35

**III AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (Ligne3)****à réaliser par émission d'un titre au compte 1068**

11- OBLIGATOIRE : Pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3) 0,00

12- FACULTATIF : Affectation à la section d'investissement au delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)

13- TOTAL DU TITRE AU COMPTE 1068 (ligne 11 et 12)	0,00
--	------

14- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER LIGNE 002 du budget de l'exercice 2018 (ligne 3 – ligne 13)	112 679,07
--	------------

15- RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER LIGNE 001 du budget de l'exercice 2018	22 600,25
--	-----------

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical affecte les résultats pour l'exercice 2017 tels que présentés ci-avant.*

**IX – FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2018 – APPROBATION**

Question présentée par M. le Président et M. André BIDAUD – Premier Vice-Président chargé des finances

**Voir documents budgétaires joints en annexe**

Suivant les principes évoqués le 05 mars dernier lors du débat sur les orientations budgétaires, le projet de Budget Primitif 2018 est proposé au vote du Comité Syndical.

Il est ici rappelé que les principaux éléments de contexte qui ont permis l'élaboration du Budget Primitif 2018 sont :

- **Poursuite de la baisse des taux de TEOM** dans chacune des 136 Communes du SICTOM initiée il y a deux ans et lissage de la hausse pour les 13 nouvelles communes d'Entr'Allier Besbre et Loire sur 4 ans.

Poursuite la diminution du niveau de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères engagée en 2017. Ainsi, hors impact de l'adhésion des 13 Communes de l'ex Communauté de Communes du Donjon Val Libre, le produit de la TEOM diminue d'environ 100 000 €.

De ce fait, le produit attendu moyen par habitant diminue d'environ de 0,8 %, ce qui, ajouté à l'évolution nominale des bases permettra une diminution de la TEOM pour chaque foyer fiscale montant global de TEOM perçu est diminué d'environ 100 000 € à périmètre constant. Ainsi, comme indiqué ci-avant, et compte tenu de la croissance de la population du SICTOM, le montant unitaire moyen par habitant, devrait diminuer de 0,8 % et s'établir conformément au tableau ci-joint.

	ZONE 1 avec collecte au porte à porte une fois par semaine	ZONE 2 avec collecte au porte à porte deux fois par semaine	ZONE 3 avec collecte au porte à porte trois fois par semaine	ZONE 4 avec collecte par conteneurs
Rappel Année 2017	124,13 €	128,98 €	130,59 €	111,90 €
<b>Année 2018</b>	<b>123,12 €</b>	<b>127,93 €</b>	<b>129,52 €</b>	<b>110,99 €</b>

- les emprunts réalisés en 2018 représentent 634 796 €. Le montant du capital remboursé au cours de l'exercice tous budgets confondus est de 2 614 617 €, soit 24,28 % le plafond global étant de 1,291M€. Pour information, en 2017, le montant des emprunts nouveaux s'est élevé à 440 k€ alors que le montant des échéances en capital s'est lui monté à 2,527 M€. Cependant
- programme d'investissement prévu à hauteur de 1 195 M€ HT (plus 1,171 M€ HT de restes à réaliser 2017). A noter que ce programme est en baisse de plus de 1 142 k€ par rapport à 2017.

**1 – Les chiffres globaux**

Le montant consolidé du Budget Primitif 2018 s'arrête à la somme de 29 130 847 €. La présentation consolidée des 4 budgets du SICTOM est la suivante :

BUDGETS	Equilibre de la section d'investissement	Dont dépenses d'équipement (Hors RAR 2017)	Dont nouveaux emprunts	Equilibre de la section de fonctionnement	Dont TEOM	Subvention d'équilibre*	B.P 2018 TOTAL	Part du budget consolidé
<b>BUDGET PRINCIPAL</b> <i>Budget TTC</i>	2 583 351,74	1 272 484,00 €	476 832,00 €	15 586 869,00 €	12 017 265,00 €		18 170 220,00 €	62,37%
<b>BA Collecte Sélective</b> <i>Budget HT</i>	861 527,10 €	296 871 €	157 964 €	2 848 465,00 €		868 845,00 €	3 709 992,00 €	12,74%
<b>BA Location Usine</b> <i>Budget HT</i>	3 843 866,00 €		0 €	3 066 552,00 €		1 341 522,00 €	6 910 418,00 €	23,72%
<b>BA Prestations aux Professionnels</b> <i>Budget HT</i>	107 538 €	89 000 €	0 €	232 679 €		0 €	340 217,00 €	1,17%
<b>TOTAUX</b>	7 396 282,84 €	1 658 355,00 €	634 796,00 €	21 734 565,00 €	12 017 265,00 €	2 210 367,00 €	29 130 847,00 €	100,00%

Pour mémoire rappel de la présentation consolidée de 2017 <b>BUDGETS</b>	Equilibre de la section d'investissement	Dont dépenses d'équipement (Hors RAR 2016)	Dont nouveaux emprunts	Equilibre de la section de fonctionnement	Dont TEOM	Subvention d'équilibre*	B.P 2017 TOTAL	Part du budget consolidé
<b>BUDGET PRINCIPAL</b> <i>Budget TTC</i>	3 860 407 €	1 725 500 €	300 000 €	15 982 481 €	11 795 800 €		<b>19 842 888 €</b>	67,31 %
<b>BA Collecte Sélective</b> <i>Budget HT</i>	1 484 832 €	666 041 €	300 000 €	2 940 638 €		918 836 €	<b>4 425 470 €</b>	15,01 %
<b>BA Location Usine</b> <i>Budget HT</i>	2 147 471 €	100 000 €	0 €	2 875 732 €		1 053 446 €	<b>5 023 203 €</b>	17,04 %
<b>BA Prestations aux Professionnels</b> <i>Budget HT</i>	54 926 €	45 609 €	0 €	133 253 € <i>Dont 100 451 € en reversement au Budget Principal</i>		0 €	<b>188 179 €</b>	0,64 %
<b>TOTAUX</b>	<b>7 547 636 €</b>	<b>2 537 150 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>21 932 104 €</b>	<b>11 795 800 €</b>	<b>1 972 282 €</b>	<b>29 479 740 €</b>	<b>100,00 %</b>

\* Subvention du budget principal assurant l'équilibre budgétaire du budget annexe concerné.

## 2 - Analyse détaillée des budgets

### Le Budget Principal

#### Section de Fonctionnement

L'exercice 2018 est marqué pour les dépenses et les recettes par :

**Une augmentation du chapitre 011** pour laquelle on peut donner les explications suivantes :

- **CHAPITRE 60** : l'augmentation du coût du gasoil, le présent budget est établi avec un coût prévisionnel de 1.45 €/l.
- **CHAPITRE 61** : hausse de l'article 611 dû entre autre à la reprise des contrats des 13 nouvelles communes d'Entr'Allier Besbre et Loire pour un montant estimé à 284 000 € et lié aux révisions des marchés, les indices de révision étant légèrement haussiers par rapport à 2017.
- **Pour le chapitre 012** : charge du personnel

Le budget prévisionnel tient compte des hausses des cotisations, des changements d'échelons et de grades pour l'année. Il est appréhendé de la manière la plus juste possible avec une inconnue qu'est celle des absences et qui peut engendrer une hausse du chapitre 62 (Autres charges du personnel extérieur).

Dans ce chapitre figure également le personnel mis à disposition par la communauté de Communes Entr' Allier Besbre et Loire (Un gardien de Déchetterie et un agent en charge de la gestion des contrats).

- **Chapitre 65** : ce poste est en hausse de 224 902 € par rapport au prévisionnel de 2017. Cela s'explique par la hausse de la subvention d'équilibre au budget annexe location usine suite au dernier avenant signé avec LUCANE.
- **CHAPITRE 66** : Diminution des intérêts de la dette de 11 581 €.
- **Les recettes** quant à elles ont été appréhendées de manière raisonnée.

On peut constater une baisse du chapitre 70 liée à la perte d'un contrat avec AXERAL ELEVAGE de St GERMAIN de SALLES (environ 26 000 €) suite à l'optimisation de la collecte sélective par cette entreprise et au fait de la décision ne plus recevoir de reversement de la part du budget prestations aux professionnels, mais d'affecter directement deux agents sur ce budget ainsi que deux véhicules. Par contre on observe une hausse du chapitre 64 de 83 213 liée à cette décision.

- En ce qui concerne les résultats reportés on constate une diminution, on revient à la hauteur de 2016.
- S'agissant du montant du reversement des collectivités pour la TEOM la hausse est uniquement liée à l'augmentation des bases suite à la prise en compte des 13 nouvelles communes à compter du 13 mars 2018 car le SICTOM SUD ALLIER poursuit son effort qui équivaut pour l'utilisateur à **une remise de 1 €/hab.**

### Section d'Investissement

- A – Un effort d'investissement soutenu
- 

matériels	HT	TTC
1) rénovation poste à gasoil avec ajout d'un distributeur + changement cuve AD Blue	32 100,00 €	38 520,00 €
2) réhabilitation bungalows déchetteries (rénovation plancher et sanitaire pour bungalows et remplacement bungalow Charmeil)	30 000,00 €	36 000,00 €
3) Achat 32 T Tridem + grue sur châssis G 170Z + benne 30 m	246 000,00 €	295 200,00 €
4) Achat 2 Bom 26t : Châssis 195600 Euros + Bom 121136 euros + immatriculation 3000 euros	319 736,00 €	383 683,00 €
5) Achat Benne à chargement latéral: châssis 100 000 euros + benne 142 000 euros + immatriculation 1500 euros	243 500,00 €	292 200,00 €

6) programme sécurisation déchetterie hors vidéo surveillance (installation barbelé, double clôture, bennes ferraille fermées)	50 000,00 €	60 000,00 €
7) programme vidéos surveillance déchetterie: installation dans 4 déchetteries, 8000 euros par déchetterie	32 000,00 €	38 400,00 €
8) étude extension Atelier, réhabilitation local mécaniciens, amicale et syndicale	10 000,00 €	12 000,00 €
9) Création local réparation Bac sur parc conteneurs	10 000,00 €	12 000,00 €
10) matériels atelier et déchetteries	20 000,00 €	24 000,00 €
11) création accès entre site Bayet et parc Végétaux	10 000,00 €	10 000,00 €
12) station graissage	25 000,00 €	30 000,00 €
13) matériel informatique et divers 2018	12 500,00 €	15 000,00 €
Total	1 040 836,00 €	1 247 003,00 €

## Les Budgets Annexes

### A – Le Budget Annexe « Location Usine »

Il est rappelé que ce budget retrace la comptabilité liée au financement de l'usine d'incinération et les relations entre le SICTOM SUD ALLIER et son délégataire, la société LUCANE – hors paiement du traitement des ordures ménagères incinérées pour le compte du SICTOM qui est pris en compte au Budget Principal.

Le principal point d'évolution de ce budget annexe par rapport à 2017, consiste en la modification à partir du 1er janvier 2018 de la base de calcul de la RUO en substituant comme tonnage de référence la valeur de 58 000 tonnes à celle de 68 000 tonnes initiales.

↳ La section de fonctionnement

Pour l'essentiel, la section de fonctionnement comprend les dépenses liées aux contrôles environnementaux de l'usine et l'assurance pour perte de Redevance d'Utilisation de l'Ouvrage assumée directement par le SICTOM.

Elle comprend également une provision de 10 k€ pour honoraires d'expertise et frais d'avocats afin de faire face aux dépenses de l'expertise judiciaire liée à la défaillance de l'aérocondenseur pour le solde de cette affaire.



Par ailleurs, sont inscrits des crédits liés à la procédure d'étalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipé (compte 6862) que l'on retrouvera également en section d'investissement (compte 4817) pour un montant de 419 200 €.

Enfin, le niveau du virement à la section d'investissement s'établira à 1 864 800 €.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement de ce budget, elles comprendront le montant de la subvention d'équilibre du budget principal 1 341 522 € en hausse de 308 522 € par rapport au BP 2017.

Les redevances versées par LUCANE devraient quant à elles se stabiliser :

- D'une part, la Redevance pour Utilisation de l'Ouvrage (RUO) ne devrait pas augmenter à 1 200 000€ compte tenu de la stabilisation attendue des tonnages d'ordures ménagères à incinérer apportés par le SICTOM et de l'application de l'avenant n° 10 rappelé ci-dessus ;
- 69 k€ de recettes proviendront du remboursement effectué par LUCANE au titre de la prise en charge des frais d'analyses et de contrôles environnementaux du site ;
  - La redevance pour apports extérieurs que LUCANE verse au SICTOM SUD ALLIER sur chaque tonne incinérée provenant d'autres clients que le SICTOM devrait se stabiliser voir légèrement baisser par rapport à 2017, soit 50 k€ ;
  - Et 114 500 € qui correspondent au protocole d'indemnisation signé avec la Société CNIM.

↳ La section d'investissement.

Elle est marquée par l'inscription d'un fond de concours de 50 k€ à LUCANE en guise de participation aux travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'usine, comme décidé en 2016. Un fond de concours est également apporté à hauteur de 280 000 € au titre de l'installation d'un équipement pour la défense incendie. Ces sommes sont financées par le virement de la section de fonctionnement.

Enfin, l'échéance en capital des emprunts affectés à ce budget s'élèvera cette année à 1,954 M€ en augmentation de 75 k€.

## **B – Le Budget Annexe « Collecte Sélective »**

Ce budget est en évolution restreinte cette année dans la mesure où le programme d'extension de la collecte sélective au porte à porte s'est achevé. Un déploiement de la collecte sélective se fera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 sur les 13 nouvelles communes d'Entr'Allier Besbre et Loire.

Ce budget est également impacté par la hausse du carburant.

Un versement à la section d'investissement pour un montant de 103 345 €.

Les charges financières (chapitre 66) diminuent très légèrement de 908 € compte tenu de la faiblesse des taux des derniers emprunts contractés.

Le financement de la section de fonctionnement sera principalement assuré par

- Les ventes de matières issues de la collecte sélective et redevances spéciales affichent une légère baisse du coût reprise matière (595 k€) ;
- Les subventions (ECO EMBALLAGES, VALORPLAST, ECO FOLIO...) devraient s'établir aux alentours de 1,298 M€ en légère baisse compte tenu d'une attitude prudente quant au nouveau barème F signé avec Eco-Emballages ;

- et une subvention de 868 k€ du budget principal qui sera ajustée en fin d'exercice en fonction du déficit réel de ce budget annexe.

Enfin, en ce qui concerne le programme d'équipement,

<b>budget collecte sélective</b>		
matériels	HT	TTC
1) Bacs CS: Mise en place Porte à Porte secteur du Donjon (2300 bacs) et densification du parc de conteneurs individuels suite extension des consignes de tri (4000 bacs)	261 171,95 €	314 063,00 €
2) Acquisition véhicule de service suite remplacement 307 de janvier 2001 (17 ans)	15 000,00 €	18 000,00 €
3) barnum	700,00 €	840,00 €
	276 871,95 €	332 903,00 €

↳ La section d'investissement.

Comme indiqué ci-dessus le programme d'équipement s'élève à la somme de 276 871€. Le montant de l'annuité en capital de la dette s'élèvera à 185 k€

Ces sommes seront financées d'une part par les capacités d'autofinancement 103 k€ au titre du virement de la section de fonctionnement et pour la partie restante au 240 k€ inscrits au titre des amortissements le solde étant couvert par emprunts

### **C – Le Budget Annexe « Prestations aux professionnels »**

Ce budget qui est le moins important du SICTOM, retrace les activités fournies aux professionnels (facturation des accès des professionnels aux déchetteries et collecte des conteneurs le bord des routes départementales pour le compte du Conseil Départemental de l'Allier).

Comme précédemment évoqué on constate une nouvelle écriture pour la mise à disposition deux personnes et véhicules. Le remboursement opéré jusqu'en 2016 a été supprimé depuis l'année dernière.

Ces sommes seront financées par les redevances acquittées par les professionnels et Collectivités pour un montant estimé à 120 k€ - montant identique à 2017

S'agissant de l'investissement il est défini comme suit :

<b>Budget PRESTATIONS AUX PROFESSIONNELS</b>		
matériels	HT	TTC
1) réhabilitation bennes 30m3	50 000,00 €	60 000,00 €
2) acquisition 5 bennes 10 m3	20 000,00 €	24 000,00 €
3) Bacs OM SICTOM	4 000,00 €	4 800,00 €
4) acquisition véhicule de service suite remplacement Kangoo de juin 2002 (16 ans)	15 000,00 €	18 000,00 €
	89 000,00 €	106 800,00 €

Il est donc proposé au Comité Syndical d'adopter l'ensemble de ces dispositions constituant le Budget Primitif 2018 du SICTOM SUD ALLIER.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Comité Syndical approuve les Budgets Primitifs 2018.

## **XI- FINANCES – BP 2018 – SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES**

*Question présentée par M. André BIDAUD – Premier Vice-Président chargé des finances*

Suite à l'adoption du Budget primitif pour 2018, il convient que le Comité Syndical délibère formellement sur le niveau des subventions d'équilibre que le Budget général versera aux différents budgets annexes. Ces sommes constituent des plafonds qui seront ajustés en fin d'exercice en fonction des besoins réels de financement desdits budgets annexes.

*Il est ainsi proposé, conformément aux sommes inscrites au BP 2018 de fixer tel qu'il suit les subventions plafonds du Budget Général*

⌘ *Au Budget Annexe Collecte Sélective : 868 845 Euros*

⌘ *Au Budget Annexe location Usine : 1 341 522 Euros*

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe tel qu'indiqué ci-dessus le montant des subventions plafonds du Budget Général*

**XII – FINANCES – PRODUITS ATTENDUS DE TEOM 2017 – APPROBATION**

*Question présentée par M. André BIDAUD – Premier Vice-Président chargé des finances*

En application du dispositif de lissage sur 4 ans des taux de TEOM, adopté lors de l'Assemblée Générale du 7 octobre 2010 (délibération n° 02/07102010) - qui s'est achevé en 2014 - le Comité Syndical doit fixer les produits attendus de TEOM sur le territoire de chaque Communauté membre.

Ce produit est calculé en fonction des tarifs de référence des différentes zones de collecte - qui étaient inchangés depuis 2009 et qui a donc été diminué de 0,80 % pour l'année 2018- et de la population de chaque EPCI.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'arrêter le montant des produits attendus de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de 2018 conformément au tableau ci-dessous.

<b>Communautés</b>	<b>Produit appliqué après lissage de taux Réellement demandé aux Communautés</b>
CC St Pourçain Sioule Limagne	4 359 082 €
CC Entr'Allier Besbre et Loire	1 479 806 €
CC Bocage Bourbonnais	598 325 €
CC Pays de Lapalisse	1 008 850 €
CC Commentry Montmarault Nérís	62 526 €
CA Vichy Communauté	4 507 143 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 015 732 €</b>

A noter que l'application de ces montants aux bases taxables communiquées par les services de la DDFIP permet de proposer – pour la quatrième année consécutive - à chacune des Communautés de voter des taux de TEOM 2018 inférieurs à ceux de 2017 dans l'ensemble des 136 Communes membres du SICTOM. S'agissant des 13 nouvelles communes la hausse est lissée sur 4 ans, en effet ces communes passent de la REOM à la TEOM.

Cette baisse est accentuée par la diminution du produit attendu par habitant.

Il est dès lors indispensable – compte tenu des efforts accomplis depuis de nombreuses années par le Syndicat pour maintenir ses coûts et d'optimiser ses autres recettes – que chaque Communauté applique strictement les propositions qui lui seront faites afin que chaque usager puisse bénéficier d'une baisse de taux de TEOM qui sera comprise entre 2.92 et 3% en fonction des Communes. Suite à la mise en place des marches arrière les usagers sur cette zone bénéficient d'une baisse du taux de TEOM d'environ 14 %.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve les produits attendus de TEOM au titre de 2018 pour chacune des Communautés membres du SICTOM SUD ALLIER.*

### **XIII – FINANCES – SUBVENTIONS 2018 – APPROBATION**

*Question présentée par M. le Président*

Suite à l'adoption du Budget Primitif 2018, il convient que l'Assemblée Délibérante attribue formellement la subvention de fonctionnement qui y est prévue.

Cela concerne :

- 13 000 € pour l'association Amicale du Personnel du SICTOM SUD ALLIER qui organise l'arbre de Noël pour les enfants du personnel, qui attribue des secours exceptionnels à des agents en difficultés financières et met en œuvre différentes activités permettant d'entretenir un lien social entre les agents de l'Etablissement

*Il est donc proposé au Comité Syndical d'attribuer tel que mentionner ci-avant les 13 000 € de subvention prévus au Budget Primitif 2018.*

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical décide d'attribuer tel que mentionner ci-avant les 13 000 € de subvention prévus au Budget Primitif 2018***

**XV – FINANCES : CAUTION GARANTIES D'EMPRUNTS***Question présentée par M. A. BIDAUD - Vice-Président chargé des finances***Garantie emprunt (Crédit Agricole – 8 ans)**

Vu les statuts de la SPL ALLIER TRI,

Considérant que pour la réalisation du centre de tri, ALLIER TRI doit avoir recours à l'emprunt et que pour bénéficier de meilleures conditions de financement, ALLIER TRI sollicite ses actionnaires pour apporter une garantie à hauteur de 50 % du montant des emprunts de 8 et 20 ans à contracter auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne ; que la clé de répartition entre les actionnaires sera la répartition de la population.

Considérant que LE SICTOM SUD ALLIER peut apporter sa garantie à hauteur de 14.2 % de la moitié de l'emprunt qui sera mobilisé auprès du Crédit Agricole dont les principales caractéristiques sont stipulées à l'article 2 ci-après.

Propose au comité syndical d'apporter à la SPL une garantie d'emprunt selon les modalités ci-après définies :

**Article 1 : accord du garant**

**Considérant** que Le SICTOM SUD ALLIER apporte sa garantie à hauteur de 28.40 % de la moitié de l'emprunt qui sera mobilisé auprès du Crédit Agricole dont les principales caractéristiques sont stipulées à l'article 2 ci-après.

**Article 2 : principales caractéristiques du prêt**

Prêteur	Crédit Agricole
Numéro de prêt	00002029180
Emprunteur	SPL ALLIER TRI SIREN : 821 230 406
Objet	Construction d'un centre de tri
Montant maximum	1 900 000 €
Durée du prêt	96 mois
Taux d'intérêt annuel	0.78 %
Base de calcul	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Modalités de remboursement	Trimestrielle
Amortissement	Constant, intérêts perçus à terme échu
Remboursement anticipé	A tout moment, en partie ou en totalité avec versement d'une indemnité de gestion
Frais de dossier	1 900 €

**Article 3 : mise en garde**

Le garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

**Article 4 : appel de la garantie**

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire au garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que la bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.

En outre, le garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.

**Article 5 : Durée**

La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

**Article 6 : publication de la garantie**

Le garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire.

**Projet de délibération  
Garantie emprunt (Crédit agricole – 20 ans)**

Prêteur	Crédit Agricole
Prêt n°	00002029209
Emprunteur	SPL ALLIER TRI SIREN : 821 230 406
Objet	Construction d'un centre de tri
Montant maximum	2 300 000 €
Durée du prêt	240 mois
Taux d'intérêt annuel	1.69 %
Base de calcul	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Modalités de remboursement	Trimestrielle
Amortissement	Constant, intérêts perçus à terme échu
Remboursement anticipé	A tout moment, en partie ou en totalité avec versement d'une indemnité de gestion
Commission d'engagement	2 300 €

**Projet de délibération  
Garantie emprunt (CAISSE D'EPARGNE – 8 ans)**

**Projet de délibération**

Prêteur	Caisse d'Epargne
Prêt numéro	5270208
Emprunteur	SPL ALLIER TRI SIREN : 821 230 406
Objet	Construction d'un centre de tri
Montant maximum	1 581 193 €
Durée du prêt	96 mois
Taux d'intérêt annuel	0.78 %
Base de calcul	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Modalités de remboursement	Trimestrielle
Amortissement	Progressif
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance de capital moyennant un préavis de 30 jours et le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	2 500 €

**Garantie emprunt (Caisse d'Epargne – 20 ans)**

Prêteur	Caisse d'Epargne
Prêt numéro	5270159
Emprunteur	SPL ALLIER TRI SIREN : 821 230 406
Objet	Construction d'un centre de tri
Montant maximum	2 228 290 €
Durée du prêt	240 mois
Taux d'intérêt annuel	1.75 %
Base de calcul	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Modalités de remboursement	Trimestrielle
Amortissement	Progressif
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance de capital moyennant un préavis de 30 jours et le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	2 500 €

- *Le comité syndical à l'unanimité des membres présents décide*
- *d'apporter à la SPL une garantie d'emprunt sur les contrats mentionnés ci-dessus,*
- *et d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en place de ces garanties*

XVI – QUESTIONS DIVERSES

*Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 19 heures*

*Le Président*



*Pierre COURTADON*

